



FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS
FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES
« Entrez dans la course »**

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Fédération Nationale des Courses Hippiques, association loi 1901 immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 417 924 701 00028, dont le siège social est situé au 15 boulevard Douaumont, 75017 Paris, organise un jeu-concours intitulé « Entrez dans la course ».

Ce jeu-concours se déroule sur les hippodromes régionaux. Il est précisé que ni les hippodromes régionaux ni les fédérations régionales ne sont impliquées dans l'organisation du présent jeu. Par conséquent, leur responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée, ce que les participants reconnaissent expressément.

Le jeu-concours se déroule du 1er mai 2025 au 30 septembre 2025.

La Fédération Nationale des Courses Hippiques se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances extérieures l'y contraignant, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est gratuit, sans engagement et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Sont exclues de la participation les personnes salariées ou intervenant pour le compte de la Fédération Nationale des Courses Hippiques, de France Galop, de la Société du Trotteur Français, du PMU, du Groupe CARRUS, de l'AFASEC ou des sociétés participant à l'organisation de ce jeu.

La participation doit se faire de manière loyale et de bonne foi, toute tentative de fraude ou d'augmentation artificielle des chances de gain entraînera l'exclusion du participant.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu est accessible exclusivement via le site internet www.lamagiedescourseshippiques.fr
Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Le tirage au sort désignant les gagnants aura lieu à partir du mardi 30 septembre 2025. Les gagnants seront contactés par e-mail ou téléphone.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

La dotation totale du jeu-concours « Entrez dans la course » est composée de :

- 1 pack VIP pour 2 personnes à l'Hippodrome de Paris-Vincennes comprenant : 2 entrées avec visite guidée des écuries, 2 menus au restaurant panoramique et une nuit dans un hôtel partenaire lors d'une date au choix en 2025 ou 2026 (hors Grand Prix d'Amérique). Valeur estimée : 250 €
- 1 pack VIP pour 2 personnes à l'Hippodrome de ParisLongchamp comprenant : 2 entrées avec visite guidée des écuries, 2 menus au restaurant panoramique et une nuit dans un hôtel partenaire lors d'une date au choix en 2025 ou 2026 (hors Qatar Prix de l'Arc de Triomphe). Valeur estimée : 250 €
- Une participation aux frais de transport jusqu'à 100 € sur présentation de justificatifs.

La valeur des dotations est non contestable et non modifiable.

ARTICLE 5 – REMISE DES LOTS

Les lots seront transmis par voie électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

En cas d'erreur dans les coordonnées communiquées, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables. En l'absence de réponse dans un délai de 7 jours suivant l'envoi de la notification, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel sera attribué à un suppléant.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les lots ne sont ni remboursables, ni cessibles, ni convertibles en numéraire. En cas d'impossibilité de fournir le lot initialement prévu, un lot de nature et de valeur équivalentes pourra être proposé sans que cela ne puisse donner lieu à réclamation.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La participation au jeu suppose la connaissance et l'acceptation des limites d'Internet. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de tout dysfonctionnement technique empêchant le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 8 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande :

- par courrier à : FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES, 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris (remboursement du timbre au tarif lent sur demande)
- ou par email à : communication@lescourseshippiques.com



FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en s'adressant à communication@lescourseshippiques.com

ARTICLE 10 – ACCEPTATION ET LITIGES

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation devra être formulée par écrit à l'adresse : Fédération Nationale des Courses Hippiques, Jeu « Entrez dans la course », 15 boulevard de Douaumont, 75017 Paris, dans un délai de 90 jours à compter de la date de clôture du jeu. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront seules habilités à trancher.